



Repas d'association. Financement

Par **Garcine**, le **31/08/2021** à **18:50**

Bonjour,

Je suis président d'une association loi de 1901. Nous nous réunissons plusieurs fois par semaines pour faire de la musique. Et nous terminons nos répétitions par un repas. La trésorerie de l'association est principalement constituée par le fruit des CD que nous vendons. Est il possible d'utiliser cet argent pour acheter des denrées afin de confectionner les repas pris par les membres ?

Par avance, merci pour votre aide.